



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quinzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004), qui a été soumis au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) en application des dispositions du paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2716 (2023).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1988 (2011)
(Signé) José Javier De La Gasca



Lettre datée du 31 mai 2024, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2716 (2023), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe de surveillance de présenter chaque année au Comité, par écrit, un rapport détaillé et indépendant sur la façon dont les États Membres auront mis en œuvre les mesures énoncées au paragraphe 1 de la résolution, comportant des recommandations précises concernant l'amélioration de la mise en œuvre des mesures et de nouvelles mesures envisageables.

Par la présente, je vous transmets donc le quinzième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, en application des dispositions susmentionnées de la résolution 2716 (2023).

Comme cela est expliqué, les déplacements de l'Équipe de surveillance en 2024 aux fins de l'établissement du présent rapport ont été fortement limités en raison de la crise de liquidités au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. L'Équipe de surveillance s'est efforcée d'en atténuer les répercussions en tirant le meilleur parti des réunions régionales, des consultations avec les délégations des États Membres à New York ou par visioconférence, et en adressant davantage de demandes d'information écrites aux États Membres.

L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais et que les informations prises en compte dans le rapport ont été communiquées au plus tard le 28 mai.

Le Coordonnateur
de l'Équipe analytique et de surveillance des sanctions
(Signé) Justin **Hustwitt**

Quinzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2716 (2023) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan

Résumé

Les Taliban ont renforcé leur contrôle sur l'ensemble de l'Afghanistan à mesure de leur évolution de l'insurrection à l'autorité de facto. Hibatullah Akhundzada a consolidé son pouvoir en tant qu'*émir*, étendant son modèle particulier de gouvernance islamique sur la quasi-totalité du territoire.

Cette consolidation du pouvoir a favorisé la paix et la stabilité à l'intérieur du pays et a eu d'autres effets positifs tels que la baisse de la corruption, la diminution de la culture de l'opium et l'augmentation de la production de revenus, contribuant ainsi à soutenir une économie afghane affaiblie.

Des États Membres craignent toutefois qu'en dépit de la stabilité actuelle, l'Afghanistan reste une source d'insécurité pour l'Asie centrale et la région dans la plupart des cas de figure. Ils se demandent si ce modèle de gouvernance talibane peut remédier aux nombreux problèmes majeurs actuels, notamment la migration de masse, les catastrophes naturelles, la gestion des problèmes régionaux liés à l'eau, les changements climatiques et la crise humanitaire, sans compter les répercussions accrues du terrorisme dans la région et au-delà.

Malgré quelques succès dans les opérations menées contre État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161), ce groupe constitue une menace manifeste et grave en Afghanistan, dans la région immédiate et au-delà. Des États Membres restent préoccupés par la capacité des Taliban de lutter efficacement contre la menace sophistiquée que représente EIIL-K, et par les risques que l'activité terroriste de ce dernier se propage.

En outre, les Taliban se sont révélés incapables ou peu désireux de gérer la menace que représente Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), dont les attaques contre le Pakistan se sont intensifiées. Le soutien des Taliban au TTP semble par ailleurs s'être accru.

Bien que les Taliban se soient beaucoup employés à limiter les activités d'Al-Qaida (QDe.004) et des groupes qui lui sont affiliés, des États Membres ont fait remarquer que sa réorganisation et ses activités d'entraînement, ainsi que de nouveaux déplacements vers l'Afghanistan, indiquent que le groupe utilise toujours l'Afghanistan comme un havre permissif sous l'autorité des Taliban, ce qui suscite des interrogations quant aux intentions d'Al-Qaida.

Des États Membres ont fait part de leurs préoccupations quant au caractère disproportionné des dépenses que les Taliban consacrent à la sécurité et aux forces armées étant donné les difficultés et les besoins humains majeurs du pays et s'interrogeaient sur l'adéquation de ces dépenses avec les impératifs de la lutte contre le terrorisme. Ils ont également noté l'ambition des Taliban de se doter de nouvelles capacités militaires et les difficultés qu'ils rencontrent s'agissant du contrôle des armes légères et de petit calibre actuellement en circulation. L'accès des terroristes aux armes en provenance d'Afghanistan fait peser de lourdes menaces sur les États de la région en particulier.

En raison des stocks importants, le commerce des stupéfiants reste considérable, malgré l'interdiction de la culture du pavot à opium. Il est encore trop tôt pour juger de l'effet de cette interdiction. Les hauts responsables Taliban continuent d'enregistrer des profits, et les agriculteurs ont du mal à combler les déficits avec des cultures de substitution. Tout cela semble avoir contribué aux troubles récents survenus dans la province de Badakhchan.

Bien qu'il n'existe pas encore de mécanisme convenu et opérationnel de collaboration avec la communauté internationale dans un cadre multilatéral, les Taliban vont de l'avant grâce à la concertation bilatérale et régionale pragmatique, obtenant des missions diplomatiques accréditées dans certains pays sans être officiellement reconnus.

Au moins 61 personnes visées par des sanctions occupent désormais des postes aux échelons supérieurs des autorités de facto, ou y sont associées.

Le Comité a régulièrement reçu des demandes de dérogation à l'interdiction de voyager, mais aucune demande de dérogation au gel des avoirs. L'Équipe de surveillance recommande des mesures visant à clarifier les cas où une demande de dérogation au gel des avoirs est requise parallèlement à la demande de dérogation à l'interdiction de voyager. Il n'est prévu aucune dérogation à l'embargo sur les armes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	6
II. Structure des Taliban	7
A. Commandement des Taliban	7
B. Dynamique et divisions internes	8
C. Capacité de gouverner en tant qu'autorités de facto	9
D. Compétence en matière de sécurité	10
E. Situation des minorités et des fonctionnaires de l'ancienne République islamique d'Afghanistan	12
III. Finances des Taliban et situation relative aux stupéfiants	12
IV. Al-Qaida en Afghanistan : état des lieux	14
V. État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan	16
VI. Autres groupes terroristes opérant en Afghanistan	18
VII. Application des sanctions	19
A. Interdiction de voyager	20
B. Gel des avoirs	20
C. Embargo sur les armes et questions connexes	20
VIII. Recommandations	22
IX. Activités de l'Équipe de surveillance	22
A. Base de données factuelles et coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile	22
B. Contribution au débat public	23
Annexe	24

I. Vue d'ensemble

1. Au cours de l'année écoulée, les Taliban ont renforcé leur contrôle en tant qu'autorités de facto en Afghanistan. Leur chef (ou *Amir al Mu'minin*) Hibatullah Akhundzada (non inscrit sur la Liste) a consolidé sa propre position, ce qui signifie que son modèle particulier de gouvernance islamique, tel que décrit dans le quatorzième rapport de l'Équipe de surveillance (S/2023/370), s'impose désormais dans la majeure partie de l'Afghanistan.

2. Les conséquences positives de cette consolidation de pouvoir sont notamment l'amélioration de la paix et de la stabilité (bien que des conflits subsistent, les hostilités actives ont dans une grande mesure cessé), le recul considérable de la petite corruption et de la culture du pavot à opium, la prestation de certains services publics et une économie faible qui ne s'est pas détériorée.

3. La transition vers une gouvernance responsable et efficace est toutefois lente, et de nombreux interlocuteurs se demandent si le modèle de gouvernance des Taliban sous Hibatullah peut résoudre les problèmes auxquels le pays est confronté s'il ne s'adapte pas de manière sensible. Outre le terrorisme, ces problèmes incluent les besoins et les attentes d'une population afghane qui doit composer avec une crise socio-économique, des catastrophes naturelles répétées et des changements climatiques, une famine aiguë, une dépendance généralisée à l'égard de l'aide humanitaire, une migration de masse potentielle, des litiges fonciers, des attentes concernant les droits, l'éducation et la productivité des femmes et des groupes minoritaires ethniques et religieux.

4. Une certaine coopération pragmatique avec les autorités de facto s'est avérée possible, principalement pour les États de la région, pour ce qui est des questions d'intérêt commun, mais les politiques et les comportements des Taliban continuent de susciter de multiples inquiétudes dans les États voisins. Les États de la région et les États extérieurs à celle-ci n'ont pas encore de vision commune de l'avenir de l'Afghanistan. Il n'a pas non plus été mis en place de mécanisme qui permettrait aux Taliban de dialoguer avec la communauté internationale dans un cadre multilatéral, afin de définir une voie menant à la reconnaissance. La non-participation des Taliban à la deuxième réunion des envoyés spéciaux en Afghanistan, tenue à Doha en février 2024 (souvent appelée « Doha II ») est révélatrice de la domination d'Hibatullah.

5. De nombreux États Membres se sont inquiétés du fait que, dans la plupart des cas de figure, l'Afghanistan restera une source d'insécurité pour l'Asie centrale et la région. La tolérance dont les Taliban continuent à faire preuve à l'égard de divers groupes terroristes, basés dans de nombreuses provinces afghanes, crée les conditions nécessaires à une projection du terrorisme dans les États voisins, causant d'importantes pertes humaines. Le pays continue d'être perçu comme un territoire permissif ou amical par des groupes terroristes qui aspirent également à projeter la menace au niveau mondial. L'importance croissante de la gestion du droit d'usage de l'eau dans la région et la crise humanitaire actuelle signifient en outre que la stabilité n'est pas encore synonyme de sécurité en général.

6. Des États Membres reconnaissent aux Taliban le mérite des efforts déployés pour contrer la menace d'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) mais s'interrogent sur leurs capacités en matière de lutte antiterroriste et s'inquiètent de la poursuite du recrutement et de la dispersion des éléments d'EIIL-K. Ils estiment également que les Taliban ont considérablement limité les activités d'Al-Qaida (QDe.004) et des groupes qui lui sont associés, mais s'inquiètent de l'intention qui sous-tend la poursuite d'activités discrètes dans ce qu'Al-Qaida considère comme un havre. Malgré une pression importante, les Taliban afghans se sont révélés incapables

ou peu désireux de gérer la menace posée par Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), dont les attaques au Pakistan continuent de se multiplier.

7. Tout en ayant conscience que les Taliban ont besoin de capacités en matière de sécurité pour faire face à ces menaces, des États Membres se sont inquiétés du fait que le niveau des dépenses de sécurité des autorités de facto est disproportionné et mal adapté aux besoins du pays. La taille prévue des forces armées, les capacités protégées et mises au point et les équipements recherchés ont suscité des inquiétudes parmi les États Membres quant aux véritables intentions des dirigeants Taliban s'agissant de ces forces.

II. Structure des Taliban

A. Commandement des Taliban

8. Les Taliban poursuivent leur évolution de mouvement d'insurrection en autorité gouvernementale. Quant à savoir jusqu'où ils sont parvenus sur cette voie et dans quelle mesure ils ont été disposés à adapter leurs politiques théocratiques aux exigences de la gouvernance aux niveaux national et international, ce sont là des questions clés soulevées par les États Membres. La plupart de ces derniers ont noté le renforcement constant de l'emprise d'Hibatullah sur le pouvoir et donc sur l'idéologie politique et religieuse, ainsi qu'une méthode de gouvernance théocratique bien particulière : la ressemblance reste grande avec l'autorité exercée par son prédécesseur, le mollah Omar (TAi.004), tant pendant l'insurrection que durant la brève période où les Taliban ont exercé le pouvoir à la fin des années 1990 (voir [S/2023/370](#)). Bien que la position d'Hibatullah soit plus stable et plus sûre, cette stratégie n'est pas bien adaptée à la gestion des problèmes rencontrés par les Taliban en tant qu'autorités de facto, et ne répond pas non plus aux besoins et aux attentes de la population afghane en général, des États voisins ou de la communauté internationale. Cela est la cause de tensions persistantes au sein du commandement taliban, entre le cercle clérical et tribal proche d'Hibatullah et certains de ceux qui tentent par loyauté d'assurer la sécurité et les services publics, de développer l'économie afghane et d'établir des relations internationales.

9. Certains États Membres ont fait observer à quel point la consolidation du pouvoir par Hibatullah a été remarquable. Celui-ci a su recourir à un large éventail de mesures, y compris un remaniement constant des postes de haut rang et de rang intermédiaire, la loyauté à son égard étant un critère essentiel. Il a étendu et réorienté l'influence et le rayonnement des conseils provinciaux d'oulémas afin de garantir un lien hiérarchique direct avec l'émir, tout en ayant conscience que cela n'équivaut pas à un contrôle absolu. Il a placé des hommes de confiance à des postes élevés dans des ministères d'exécution à Kaboul afin de surveiller les activités et de s'assurer que ses volontés sont respectées. Il a su recourir efficacement à la Direction de facto chargée de l'application et de la supervision des décrets de l'émir, créée en mars 2023. Il a également habilité le Ministère de facto chargé de la prévention du vice et de la promotion de la vertu et le Président de la Cour suprême à faire appliquer les décrets de l'émir et à en contrôler le respect par les différentes institutions et le public. Il a mis en place et utilisé la « Commission des purges » et la Commission de collecte des armes et du matériel militaire (ci-après « Commission d'enregistrement des armes ») comme instruments d'autorité et de contrôle et a créé des mécanismes pour surveiller les hauts responsables et s'assurer de leur loyauté et de leur obéissance, y compris au sein de la puissante Direction générale du renseignement. Les possibilités de désaccord loyal sont de plus en plus infimes. Le fonctionnement du cercle intérieur d'Hibatullah à Kandahar reste opaque pour les États Membres.

10. Le groupe des dirigeants reste non inclusif et majoritairement pachtoune (voir annexe). Au cours de l'année écoulée, les Taliban ont largement imposé leurs politiques et leur idéologie, qui sont plus étroitement définies que les notions d'identité pachtoune. La volonté de créer des « madrassas jihadistes » dans chaque province, destinées à former et endoctriner les jeunes étudiants dans l'idéologie talibane, en est un exemple. La domination pachtoune continue de créer des tensions dans le tissu social d'un pays multiethnique. Il existe également des tensions inévitables entre les groupes de Taliban pachtoune constitués selon des critères tribaux et politiques, par exemple le sentiment croissant que les personnes qui sont proches d'Hibatullah d'une manière ou d'une autre sont régulièrement préférées à d'autres. La loyauté à Hibatullah, et l'engagement à ses côtés, constituent désormais le facteur déterminant des tensions au sein des Taliban.

11. Les États Membres conviennent qu'il n'y a pas de contestation crédible de l'autorité d'Hibatullah à moyen terme, du moins dans les rangs des Taliban. Cela signifie un certain degré de stabilité et, par extension, une paix et une sécurité relatives. Un interlocuteur a mieux décrit la situation en la qualifiant de « métastable ». Cette situation est fragile et plusieurs États Membres estiment qu'il existe un risque important qu'un événement catalyseur, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle, de manifestations et de troubles publics ou d'un choc majeur dans une économie affaiblie, provoque un retour rapide à la violence et à l'insécurité.

12. Il n'y avait pas de consensus parmi les États Membres consultés quant au successeur probable d'Hibatullah, mais la plupart estimaient que les dirigeants assureraient la continuité et la stabilité, par exemple avec le Président de la Cour suprême de facto (actuellement Sheikh Abdul Hakim Haqqani, non inscrit sur la Liste), en tant que dirigeant temporaire jusqu'à ce qu'un nouvel émir soit nommé.

B. Dynamique et divisions internes

13. Hibatullah a aplani les divergences entre Kandahar et Kaboul (voir [S/2023/370](#), par. 11) et assuré l'unité des Taliban au cours de l'année écoulée. Néanmoins, les divisions et les tensions se poursuivent le long de lignes bien établies liées à l'ethnicité, à la localisation géographique et à la loyauté des factions, plutôt qu'à la politique. L'accès à Hibatullah reste soigneusement contrôlé et sa protection personnelle a été renforcée au cours de l'année écoulée.

14. Des personnalités clés qui étaient perçues comme ayant été des rivales de l'autorité d'Hibatullah le sont moins aujourd'hui. Le mollah Mohammad Yaqub Omari (fils du mollah Omar, non inscrit sur la Liste, Ministre de la défense de facto) et Sirajuddin Jallaloudine Haqqani (TAi.144, Ministre de l'intérieur de facto) n'ont eu d'autre choix que d'accepter les hommes de confiance placés par Hibatullah au sein de leurs ministères et ont préconisé l'unité et l'obéissance à l'émir. Néanmoins, certaines personnalités talibanes de haut rang continuent de critiquer publiquement les politiques d'Hibatullah.

15. Des États Membres ont noté que des personnalités telles que Sadr Ibrahim (non inscrit sur la Liste, Nourzai, Vice-Ministre de l'intérieur de facto et responsable de la « Commission des purges ») et Abdul Qayyum Zakir (non inscrit sur la Liste, Alizai, Vice-Ministre de la défense de facto) sont extrêmement influentes et alimentent le ressentiment suscité par la préférence accordée aux proches d'Hibatullah. La dynamique tribale est complexe et ne doit pas être surestimée, mais certains Taliban de rang intermédiaire appartenant à d'autres tribus ont le sentiment de ne pas avoir été pris en considération. Les commandants aguerris n'apprécient pas non plus la promotion de religieux. Les plaintes parmi les hommes du rang se sont multipliées autour des activités de la « Commission des purges » et posent un problème

particulier aux dirigeants. L'objectif déclaré de la Commission était de lutter contre le népotisme dans les rangs des forces de sécurité et de permettre aux combattants talibans ayant servi pendant l'insurrection de prétendre à certaines prestations de l'État et à des emplois officiels. L'exécution de son mandat a au lieu de cela entraîné une réaction brutale de la part de ceux qui estiment que leur loyauté est remise en question par l'administration de facto¹. Cette situation fait craindre que des combattants talibans désabusés ne désertent pour rejoindre EIIL-K.

16. Certains États Membres ont souligné l'importance de la Direction générale du renseignement, dirigée par Abdul-Haq Wassiq (TAi.082), Taj Mir Jawad (non inscrit sur la Liste) et Hajji Najib Rahmatullah (non inscrit sur la Liste, également Ministre adjoint de l'intérieur de facto pour l'administration et chef de la Commission d'enregistrement des armes depuis le 28 mai 2024), en tant qu'importante base de pouvoir. La Direction générale dispose d'effectifs importants et d'importantes capacités en matière de renseignement, de pouvoirs étendus, exerce une influence politique et jouit d'une présence dans tout le pays au niveau des provinces et des districts. Hibatullah a exercé un contrôle accru en créant les unités Batar et Zulfiqar, qui lui rendent directement compte. Entre autres fonctions, l'unité Batar supervise les directeurs de la Direction générale afin de s'assurer que les activités sont conformes à l'interprétation talibane de la charia, des religieux les accompagnant et les surveillant lors de leurs déplacements internationaux. L'unité sensibilise également les employés de la Direction générale à l'importance de la perspective deobandi de l'islam dans le travail de renseignement.

C. Capacité de gouverner en tant qu'autorités de facto

17. Des États Membres ont fait observer que les Taliban exercent leur forme de gouvernance dans l'ensemble du pays en privilégiant davantage l'ordre et le contrôle. Même s'il existe des exceptions notables, la corruption a reculé, principalement dans l'administration générale et aux postes de contrôle frontaliers. Les décisions politiques importantes de l'autorité centrale, telles que les mesures appliquées en réponse aux expulsions d'Afghans du Pakistan, la gestion de l'économie ou la sécurité nationale, sont prises par le cercle restreint des dirigeants talibans à Kandahar, tandis que les décisions administratives et micro-économiques restent l'apanage du « gouvernement intérimaire » à Kaboul, organisé en conseil doté de ministères d'exécution.

18. Les difficultés en matière de gouvernance interne auxquels sont confrontés les Taliban sont considérables : une économie fragile, la pauvreté extrême et la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, les changements climatiques, les problèmes liés à l'eau et à l'électricité, les litiges fonciers et les répercussions des catastrophes naturelles à répétition. En ce qui concerne la question de l'eau, le canal de Qouch Tapa est un projet phare des Taliban sur l'Amou-Daria. Des États Membres se sont inquiétés du fait que celui-ci pourrait considérablement compromettre l'approvisionnement en eau dans la région de l'Asie centrale, ce qui aurait des répercussions économiques et sociales et provoquerait des tensions régionales. De nombreux États Membres ont noté avec inquiétude le pourcentage élevé des recettes affectées aux dépenses de sécurité par les Taliban (voir ci-dessous), certains le qualifiant d'excessif. Des États Membres se sont inquiétés du fait que les Taliban n'accordent pas une priorité suffisante au financement des besoins nationaux, ce qui amplifie la dépendance à l'égard de l'aide. Des États Membres ont noté que tous ces

¹ En avril, des combattants talibans ont été filmés en train de brûler des certificats délivrés par la Commission des purges, les qualifiant d'« insulte aux luttes qu'ils ont menées pendant la guerre sainte au cours des vingt dernières années ».

facteurs entraînaient des menaces pour la paix et la stabilité régionales, y compris le risque de migration à grande échelle, de radicalisation et de recrutement par des organisations terroristes.

19. Rien n'indique que les Taliban adopteront une nouvelle constitution afghane. La gouvernance au moyen de la charia et des décrets de l'émir a été renforcée au cours de l'année écoulée. Il n'existe pas de cadre juridique unique et cohérent, ni de système judiciaire qui pourrait être qualifié d'indépendant. Tous les juges sont responsables en dernier ressort devant Kandahar et Hibatullah, qui exerce son contrôle en remaniant les postes au sein de Darul Ifta (Institut de jurisprudence islamique), des conseils provinciaux d'oulémas et de la Cour suprême, en nommant des Pachtounes dans des provinces largement peuplées de Hazara et en supprimant la jurisprudence jaafarite (chiite) des programmes d'études universitaires.

20. Alors que le Ministère des affaires étrangères de facto a été chargé par Hibatullah, fin 2023, de formuler une politique étrangère, aucun projet de ce type n'a été rendu public et selon certaines informations, l'émir aurait un point de vue différent de celui des membres du cabinet à Kaboul quant à la collaboration internationale. Les Taliban ont refusé de participer aux réunions de « Doha II » en février 2024 et il reste à voir s'ils collaboreront davantage dans ce cadre. Ils ont parallèlement poursuivi le dialogue bilatéral pragmatique engagé avec divers États de la région et d'autres États, et continué à pratiquer un certain « mini-latéralisme ». Ils ont obtenu l'accréditation de missions diplomatiques dans certains pays sans recevoir de reconnaissance officielle. Certains États de la région ont retiré les Taliban de leur liste nationale d'organisations terroristes ou envisagent de le faire. En bref, les Taliban font avancer le dialogue pragmatique axé sur des intérêts communs en l'absence d'un accord plus large.

D. Compétence en matière de sécurité

21. La situation de sécurité en Afghanistan s'est améliorée au cours des 12 derniers mois et elle est relativement stable. Le nombre de cas de violence a considérablement diminué d'année en année et aucune véritable force d'opposition armée ne menace le contrôle exercé par les Taliban, malgré les opérations du Front national de résistance et du Front pour la liberté de l'Afghanistan. En dépit de fortes tensions transfrontalières, aucune menace militaire extérieure immédiate ne pèse sur la domination que les Taliban exercent sur l'Afghanistan. La plus grande menace interne pour l'autorité des Taliban et pour la paix et la sécurité dans le pays vient d'EIIL-K.

22. Les opérations menées par les Taliban contre EIIL-K, à la fois pour leurs propres raisons et en réponse à la pression internationale, ont eu un effet considérable mais des États Membres les ont qualifiées de tactiques plutôt que de stratégiques. Si l'intention des Taliban est clairement de répondre à ce qu'ils perçoivent comme une menace existentielle, leurs capacités de lutte contre le terrorisme sont insuffisantes face à la nature de cette menace, qui exige une riposte plus sophistiquée. Des États Membres soutenaient, dans une certaine mesure, les affirmations des Taliban selon lesquelles ils auraient repoussé des membres clés d'EIIL-K au-delà des frontières. Toutefois, si l'ampleur de l'infiltration d'EIIL-K au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans les États d'Asie centrale doit être déterminée plus clairement, ces déplacements ont eu des répercussions négatives sur la sécurité dans la région. Néanmoins, EIIL-K continue d'opérer selon un modèle reproduit partout en Afghanistan, qui repose sur une structure cellulaire et des niveaux élevés de sécurité opérationnelle (voir sect. V ci-dessous). Bien qu'à une moindre fréquence, il continue de lancer des attaques pour saper la confiance dans la capacité des Taliban de garantir la sécurité (voir [S/2023/370](#)).

23. La perception qu'a la communauté internationale des engagements pris dans le cadre de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban (Accord de Doha) pour ce qui est de limiter les menaces terroristes émanant de l'Afghanistan conserve son importance pour certains Taliban, mais selon la définition qu'ils souhaitent donner de ces menaces. Bien qu'ils aient entravé les activités des membres d'Al-Qaïda et des groupes qui lui sont affiliés et les aient obligés à se faire plus discrets en Afghanistan, leurs relations restent étroites. Néanmoins, certains États Membres font état d'efforts constants déployés par Al-Qaïda pour se réorganiser, recruter et s'entraîner en Afghanistan et constatent que de nouveaux voyages sont effectués à petite échelle vers l'Afghanistan en rapport avec Al-Qaïda. L'intention qui sous-tend ces activités n'est pas claire, pas plus que les conséquences pour la capacité du groupe, mais ces activités suscitent de vives inquiétudes. Le nombre de groupes terroristes opérant en Afghanistan n'a pas diminué, Al-Qaïda et les groupes qui lui sont associés considérant le pays comme un territoire ami (voir sect. IV ci-dessous).

24. TTP continue d'opérer à grande échelle en Afghanistan et de mener à partir de ce pays des opérations terroristes au Pakistan, souvent en faisant appel à des Afghans. Des États Membres estimaient qu'il s'agissait-là d'un défi trop important pour que les Taliban afghans puissent le relever, même s'ils le voulaient. Les Taliban ne considèrent pas TTP comme un groupe terroriste : ils entretiennent avec lui des liens étroits et ont envers lui une dette importante. Des États Membres continuent de fournir des informations détaillées sur la manière dont les Taliban apportent un appui ponctuel aux opérations de TTP, et les tolèrent, s'agissant notamment d'assurer l'approvisionnement en armes et d'autoriser l'entraînement et le soutien par Al-Qaïda dans le sous-continent indien (AQSI) en particulier.

25. Le mollah Yaqub a approuvé une augmentation progressive de la taille des forces armées jusqu'à 200 000 hommes, mais des États Membres sont en désaccord quant à leur taille réelle. L'un d'entre eux estime que ce nombre avait atteint 170 000 en octobre 2023, ce chiffre élevé faisant naître des interrogations quant à l'objectif de la force. Malgré la part importante des fonds alloués à la sécurité (jusqu'à 40 % du budget selon un État Membre), les Taliban ont du mal à payer les salaires.

26. Motivé par son désir de renforcer à la fois sa sécurité personnelle et les forces « spéciales » placées sous son propre contrôle à Kandahar, Hibatullah a cherché à unifier sous un commandement unique à Kandahar les capacités en matière d'attentat-suicide à la bombe qui étaient auparavant sous le contrôle de commandants hétéroclites. Cela devrait permettre de créer une force plus importante de combattants-suicide entraînés, bien qu'un État Membre ait estimé que les désertions, du fait que des hommes retournent auprès de leurs anciens commandants², signifient que seule la moitié du nombre prévu restera sous les ordres du commandant loyal de la province du Helmand, Maulvi Abdul Ahad Talib (non inscrit sur la Liste). Les Taliban étant au pouvoir en tant qu'autorité de facto, un critique interne s'est interrogé sur la raison d'être de cette force.

27. Le Badakhchan reste l'une des provinces clés pour les Taliban en raison des inquiétudes suscitées par une résurgence potentielle d'EiIL-K, des menaces que représentent les groupes d'opposition armés et des tensions persistantes entre les Taliban. En novembre et décembre 2023, le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund (TAi.002), a ordonné une série de remaniements politiques et en matière de sécurité dans les provinces afin de renforcer l'influence de Kandahar. Les différends au sein des Taliban dans la province seraient dus au fait que les directives

² Ces commandants ont bénéficié d'une grande autonomie dans les décisions opérationnelles et tactiques relatives aux combats et ont entretenu des relations directes avec des groupes terroristes étrangers.

de Kandahar ne sont pas respectées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'interdiction de l'opium, ce qui fait craindre aux Taliban une intensification de l'insécurité dans la province. Dans d'autres régions du nord de l'Afghanistan, telles que Baghlan et Takhar, des luttes similaires pour prendre le contrôle des éléments Taliban non pachtounes sont évidentes. Bien que les manifestations locales aient été largement contenues et se soient dissipées pour l'instant, elles pourraient être le type d'élément catalyseur remettant en question la capacité des Taliban de maintenir la sécurité intérieure.

E. Situation des minorités et des fonctionnaires de l'ancienne République islamique d'Afghanistan

28. Des États Membres ont continué à faire état de mesures de répression prises par les Taliban à l'encontre de ceux qui sont perçus comme des salafistes, et notamment d'allégations d'exécutions extrajudiciaires, de destruction de mosquées et d'enseignement forcé du deobandisme. Ces informations font état des activités de l'unité Batar au sein de la Direction générale du renseignement, qui cherchait à éduquer les détenus d'EIIL-K afin de les persuader de rejeter le salafisme et de se convertir au deobandisme. Des États Membres ont toutefois également indiqué que les mesures prises par les dirigeants Taliban à l'encontre des salafistes étaient tempérées par la crainte qu'elles n'incitent des personnes à rejoindre les rangs d'EIIL-K.

29. L'idéologie talibane continue d'avoir des conséquences négatives pour les groupes minoritaires tels que les Hazara. Alors que certains agents de l'ancien gouvernement sont toujours en fonction, y compris au sein de la Direction générale du renseignement, des États Membres ont signalé que le personnel des anciennes Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, les magistrats et les procureurs continuaient d'être pris pour cible. La responsabilité des détentions arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées dont il a été spécifiquement fait état n'a pas pu être établie, mais il n'existait pas de processus taliban systématique pour prévenir ces incidents.

III. Finances des Taliban et situation relative aux stupéfiants

30. Depuis le retour au pouvoir des Taliban, l'économie afghane est en crise perpétuelle, le produit intérieur brut (PIB) réel s'étant contracté de 26 % au cours des deux derniers exercices. L'Afghanistan est fortement tributaire de l'aide étrangère, des importations d'argent liquide et des méthodes de paiement informelles, le *hawala* représentant encore 90 % des transactions financières. Ce secteur fragile a encore été mis à mal par le récent retour involontaire d'Afghans (plus de 2 millions en 2023) et les catastrophes naturelles (multiples inondations et tremblement de terre survenu à Hérat en octobre 2023), ce qui a encore réduit la croissance du PIB. Dans le même temps, 24 millions d'Afghans ont toujours besoin d'une aide humanitaire, alors que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le chômage élevé et le sous-emploi sont tous endémiques. Malgré une économie en difficulté, les niveaux d'importation en 2023 sont restés élevés, et 2 milliards de dollars de transferts de fonds et de devises ont contribué à une appréciation de 26 % de l'afghani. Les envois de fonds de l'Organisation des Nations Unies pour financer l'aide humanitaire continuent de contribuer à la stabilisation de la monnaie afghane.

31. Contrôlant totalement toutes les institutions gouvernementales, les Taliban ont efficacement amélioré la collecte des recettes. Les fonds provenant des taxes douanières, des droits de douane sur le commerce transfrontalier et des impôts sont

régulièrement collectés et déposés sur le compte unique du gouvernement de facto et budgétisés pour les dépenses de celui-ci par le Ministère des finances de facto. Les chiffres de la Direction générale des impôts pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2024³ indiquent un total de 2 930 894 456 dollars (210 731 000 000 afghanis) de recettes officielles perçues, soit une augmentation de 30 % par rapport au total de l'exercice précédent, soit 193 661 000,000 afghanis (2 240 189 084 dollars). Les recettes fiscales, d'un montant de 1 004 674 377 dollars (72 239 000 000 afghanis) et les recettes douanières, d'un montant de 1 194 148 265 dollars (85 858 000 000 afghanis) ont augmenté de manière sensible, tandis que les recettes non fiscales (tous les autres fonds collectés par les organismes talibans tels que les frais pour divers services gouvernementaux, y compris les véhicules avec conduite à droite nouvellement immatriculés, les recettes consulaires, les frais de licences, la délivrance de passeports, les redevances, les péages routiers, etc., s'élevant à 702 360 796 dollars (50 499 000 000 afghanis), sont restées relativement stables.

32. Les Taliban ont consolidé leur contrôle sur les finances⁴. La gestion des recettes, les allocations budgétaires et les politiques macroéconomiques ont été révisées et les travaux de développement ont fait l'objet d'une attention accrue, en particulier sous la direction du mollah Abdul Ghani Baradar (TAi.024). En plus d'imposer des taxes uniformes, les autorités de facto ont prélevé des taxes sur les salaires, les loyers, les crédits de téléphonie mobile et les bénéfices des petites, moyennes et grandes entreprises, qui portent toutes préjudice à la classe afghane moyenne. Les droits de douane et les redevances sur l'extraction et le commerce des minerais, ainsi que les taxes imposées aux agriculteurs, ont fait s'accroître les recettes mais ajouté à ce fardeau pesant sur la population. L'investissement étranger direct est une priorité pour les Taliban, mais les autorités de facto sont frustrées par un succès limité, en particulier dans le riche secteur minier du pays, ce qui a conduit les Taliban à privilégier les investisseurs privés plutôt que les gouvernements étrangers. L'extraction reste difficile en raison de l'insuffisance des infrastructures et d'un manque de clarté quant aux titres de propriété légaux.

33. Il est reconnu que les autorités de facto ont réduit la petite corruption au niveau administratif (comme les péages routiers imposés par des groupes locaux et l'extorsion par la police), mais la corruption parmi les Taliban se poursuit aux échelons supérieurs. Outre l'exploitation minière, des interlocuteurs ont indiqué que l'exploitation d'autres ressources naturelles de l'Afghanistan moyennant l'attribution de contrats lucratifs ou de postes dans les ministères concernés était une pratique courante, bien que probablement moins marquée qu'au temps de l'ancienne République islamique d'Afghanistan. Des États Membres ont fait valoir, à titre de mise en garde, qu'il n'est pas certain que ces pratiques se soient étendues aux échelons supérieurs des autorités de facto à Kandahar, les connaissances validées concernant le fonctionnement du cercle intime de l'émir étant inadéquates.

34. Des États Membres reconnaissent aux Taliban le mérite d'avoir pris d'importantes mesures pour éradiquer la production de drogue après la promulgation du décret d'avril 2022 interdisant à la fois la culture et le commerce de l'opium, et de la loi sur la drogue d'octobre 2023. Selon l'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

³ Selon des informations émanant d'un État Membre, qui seront évaluées par la Banque mondiale.

⁴ Des informations sur les recettes des autorités de facto sont régulièrement communiquées, mais les dépenses des Taliban sont mal connues. Les informations concernant les dépenses budgétaires et l'affectation de fonds à des biens ou à des activités ne relevant pas des fonctions officielles du gouvernement ne sont toutefois pas aussi transparentes que celles fournies par les organismes talibans qui collectent les impôts, etc.

(ONUDC) en 2023⁵, la culture du pavot à opium en Afghanistan a chuté de 95 % (passant de 233 000 hectares en 2022 à 10 800 hectares en 2023). Un État Membre a fait état d'informations émanant des Taliban faisant état de plus de 1 500 opérations antidrogue en 2023, de la saisie de 8 000 tonnes de drogue, de l'arrestation de 8 500 personnes et de la destruction de 834 laboratoires et de 14 000 hectares de cultures. Des États Membres ont par contre constaté des progrès nettement moins importants dans la limitation du trafic d'héroïne et de la production et du commerce de drogues synthétiques (méthamphétamine), les Taliban continuant à tirer d'importants revenus du trafic de stupéfiants.

35. Les stocks d'opium restent tels qu'aucune différence notable dans les exportations ne peut être décelée sur la base des données relatives aux saisies. Les estimations de l'ampleur des stocks varient, mais il pourrait s'écouler plusieurs années avant que l'effet de l'interdiction de la culture puisse être pleinement évalué. Dans l'intervalle, les négociants bien connectés continuent à enregistrer des profits alors que les agriculteurs ont du mal à trouver des cultures marchandes de substitution. Des États Membres notent que les efforts déployés pour éradiquer la culture du pavot, détruire les laboratoires et saisir les produits chimiques favorisent les hauts responsables Taliban, ce qui permet de consolider le contrôle sur les tribus de Kandahar en procurant aux cartels Nourzai et Ishaqzai des revenus importants tout en ciblant les rivaux non Taliban. Le gouverneur de Nangarhar, Mohammad Naim Barich Khudaidad (TAi.013), contrôle l'itinéraire de ravitaillement de l'est, et le gouverneur de Balkh, Yousuf Wafa (non inscrit sur la Liste), qui est un proche de Hibatullah, gère l'itinéraire de ravitaillement du nord. De nombreuses figures d'autorité de facto sont impliquées dans la poursuite des activités de trafic de drogue et en tirent profit, tandis que le Réseau Haqqani (TAe.012) dispose d'intermédiaires établis de longue date pour promouvoir ses intérêts dans le trafic d'héroïne et le marché plus rentable de la méthamphétamine.

36. Outre l'opium, les saisies de méthamphétamine ont continué d'augmenter et le fentanyl a récemment fait son apparition, d'importantes saisies ayant été enregistrées. Farah, Hérat et Nimroz sont les principaux centres de production de méthamphétamine, et des laboratoires actifs se trouvent à Bahramcha, dans le district de Dichou et dans la province du Helmand. De la méthamphétamine a été saisie en même temps que de l'héroïne à Kandahar et à Nangarhar, ce qui laisse supposer que le trafic de ces deux drogues passe par les mêmes réseaux.

IV. Al-Qaida en Afghanistan : état des lieux

37. Al-Qaida reste stratégiquement patient, coopérant avec d'autres groupes terroristes en Afghanistan et donnant la priorité à ses relations actuelles avec les Taliban. Le groupe continue d'opérer clandestinement pour présenter l'image d'une adhésion des Taliban aux dispositions de Doha interdisant l'utilisation du sol afghan à des fins terroristes. Bien qu'elle se fasse plus discrète, Al-Qaida diffuse de la propagande pour accroître le recrutement tout en s'efforçant de reconstruire sa capacité opérationnelle. La capacité d'Al-Qaida de mener des attaques de grande envergure reste limitée, mais son intention demeure ferme, confortée par les moyens dont disposent les groupes qui lui sont affiliés de mener des opérations extérieures. Le statut de l'émir d'Al-Qaida, l'endroit où il se trouve et les effectifs du groupe en Afghanistan n'ont pas changé (voir S/2024/92, par. 73).

⁵ Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Afghanistan_opium_survey_2023.pdf.

38. Les responsables d'Al-Qaida présents en Afghanistan continuent de collaborer avec des chefs de guerre, des propagandistes, des recruteurs et des bailleurs de fond. Des instructeurs expérimentés se sont rendus en Afghanistan pour renforcer la sécurité des cellules dispersées. Al-Qaida donne la priorité à la sensibilisation et au recrutement, en particulier parmi ceux qui ont travaillé à ses côtés ou ont été des membres opérationnels avant août 2021. Un État Membre a indiqué qu'Al-Qaida avait cherché à nouer une coopération avec le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP), et Jamaat Ansarullah (JA) (non inscrit sur la Liste) afin d'intensifier les activités et de renforcer les positions au sein des structures militaires talibanes dans le nord pour mener des opérations conjointes et déplacer le centre de l'activité terroriste vers l'Asie centrale.

39. Des États Membres font observer que des cellules d'Al-Qaida opèrent dans plusieurs provinces afghanes, principalement dans le sud-est du pays. Plusieurs États Membres ont noté que des installations associées à Al-Qaida servent principalement à l'entraînement de combattants locaux et d'agents de TTP, et que l'existence de bases d'entraînement et de refuges a récemment été signalée dans diverses provinces afghanes, y compris d'anciens camps dans les provinces de Jalalabad et de Kandahar, ainsi que dans les provinces de Kounar, du Nouristan et de Takhar.

40. L'unité Katiba Omar Farouq⁶ s'est développée sous la direction d'Abu Ikhlas al Masri, avec l'arrivée récente de quelques combattants arabes. À la fin du mois de novembre 2023, Abu Ikhlas al-Masri (non inscrit sur la Liste) a été placé en détention à des fins de protection par la Direction générale du renseignement, la crainte existant parmi les Taliban que des services de renseignements étrangers ne soient à sa recherche. D'autres agents d'Al-Qaida, dont deux ingénieurs en armement, ont été placés en détention à des fins de protection ou cachés par les autorités de facto à Kaboul. Les autorités pakistanaises ont arrêté Amin Muhammad ul Haq Saam Khan (QDi.002, également connu sous le nom de Dr. Amin), pour possession illégale d'armes lorsqu'il a franchi la frontière pour se rendre d'Afghanistan au Pakistan en mars 2024.

41. Des États Membres ont noté l'arrivée à Kounar et au Nouristan de plusieurs membres d'Al-Qaida de souche arabe venus suivre un entraînement et faciliter la communication entre Mohammed Salaheddin Zaidan (QDi.001, également connu sous le nom de Sayf al-'Adl) et les principaux dirigeants d'Al-Qaida, Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI) et certains éléments des Taliban. La présence d'Abdelazim Ben Ali (non inscrit sur la Liste), membre libyen d'Al-Qaida appartenant à la Choura d'Abu Salim à Derna (Libye), a également été signalée ; cette personne travaille au Ministère de l'intérieur de facto sans que son poste soit précisément décrit et il lui été délivré des passeports afghans aux noms de « Abd al-Azim » et de « Ali Musa bin Ali al-Darsi ».

42. La Direction 31 de la Direction générale du renseignement, chargée de la liaison avec les combattants terroristes étrangers, aurait informé tous les combattants arabes qu'ils devaient éviter Kaboul pour ne pas risquer d'être placés en détention. Néanmoins, les Taliban ont demandé à tous les hommes du rang d'Al-Qaida de se rendre à Kaboul aux fins d'un enregistrement biométrique, mais de hauts responsables d'Al-Qaida auraient refusé.

43. AQSI, qui compte 180 à 200 combattants, est implanté dans les provinces de Farah, du Hérat (appareil médiatique), du Helmand, de Kandahar et de Nimroz. Il aide TTP à mener à l'intérieur du Pakistan des attentats terroristes dont Tehreek-e-Jihad Pakistan (TJP, non inscrit sur Liste) revendique la responsabilité afin

⁶ Voir S/2023/370, par. 41.

d'alléger la pression sur les autorités de facto. Le groupe publie des magazines numériques de haute qualité qui présentent la version de l'islam d'AQSI en mettant l'accent sur les problèmes des Bangladais, des Cachemiriens et des Rohingyas, dans le but de recruter. Des combattants d'AQSI et leurs familles auraient reçu un soutien financier de la part des autorités de facto.

V. État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan

44. Malgré la perte de territoires et l'attrition parmi les hauts dirigeants et les responsables de rang intermédiaire, EIIL-K reste une menace majeure en Afghanistan, dans la région et au-delà. Alors que les Taliban affirment sans relâche avoir vaincu EIIL-K, des attentats continuent d'être perpétrés, les dirigeants Taliban étant divisés sur les approches à adopter face au groupe aussi bien qu'aux communautés salafistes qui lui sont favorables. EIIL-K exploite les lignes de fracture sectaires et s'en prend à des objectifs inopinés, comme les minorités religieuses. Il a adopté une approche du recrutement plus tolérante sur le plan théologique, et s'emploie à attirer des membres d'autres groupes terroristes et des Taliban, y compris des non-Salafistes qui n'étaient pas auparavant connus des autorités.

45. Depuis la mi-2022, les Taliban ont intensifié leurs opérations contre EIIL-K. En 2023-2024, la Direction générale du renseignement aurait mené plus d'une centaine d'opérations contre des éléments et des cadres d'EIIL-K à Kaboul et dans d'autres villes. En considération des taux d'attrition élevés, EIIL-K a limité ses opérations en Afghanistan et étendu ses opérations extérieures, les agents qualifiés et les combattants-suicide étant encouragés à se rendre en Europe, en Fédération de Russie et dans d'autres pays voisins. Les moyens dont dispose EIIL-K restent importants et le groupe a mené en 2024 des attaques à fort impact et bien planifiées qui ont fait un grand nombre de victimes.

46. Des États Membres ont estimé que les efforts déployés par EIIL-K pour délégitimer les Taliban sont motivés par son opposition au concept d'État-nation tel qu'il est préconisé par les autorités de facto. EIIL-K utilise des ressortissants afghans pour mener des attaques au Pakistan, des ressortissants pakistanaïens pour mener des attaques à l'intérieur de l'Afghanistan, des ressortissants tadjiks pour mener des attaques en République islamique d'Iran et en Fédération de Russie, et a utilisé un ressortissant kirghize pour mener une attaque au cœur du territoire Taliban à Kandahar. Plus les autorités de facto affirment que des terroristes étrangers n'utilisent pas leur territoire pour menacer d'autres États Membres, plus EIIL-K est déterminé à leur prouver le contraire, en avançant la notion de « grand Khorasan ».

47. Plusieurs États Membres estiment que les effectifs des groupes affiliés à EIIL (Daech) dans la région, y compris État islamique-Province du Pakistan et Province de Hind de l'État islamique, en plus d'EIIL-K, sont passés de 4 000 à 6 000 combattants, tandis que d'autres estiment que l'effectif de base d'EIIL-K se maintient entre 2 000 et 3 500 personnes. EIIL-K aurait réussi à infiltrer les principaux ministères des autorités de facto (Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense et Direction générale du renseignement). Le groupe a cherché à intégrer clandestinement des membres dans d'autres groupes tels que TTP, TJP, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO) (QDe.010) et JA – il est donc difficile d'estimer le nombre de ses membres et de déterminer à quel groupe les personnes sont loyales. Les recrues entrant par le nord seraient des éléments de JA, et celles arrivant par le sud étaient envoyées par TTP depuis la République islamique d'Iran et la province pakistanaïse du Baloutchistan, ainsi que par le Waziristan du Sud, et bénéficiaient de son aide. Cela était considéré comme une approche pragmatique visant à éviter tout contact

direct avec les Taliban tout en bénéficiant de prestations sociales, d'armes et d'un entraînement.

48. Sanaullah Ghafari (également connu sous le nom de Shahab al-Muhajir, QDi.431) est resté à la tête d'EIIL-K après une tentative manquée de la Direction générale du renseignement de l'arrêter à Kounar lors d'un raid en juin 2023, ce qui l'a poussé à entrer davantage encore dans la clandestinité. Un État Membre a noté que le groupe s'était dispersé à partir de sa principale zone d'activité de Kounar et de Nangarhar, une faction ayant migré vers le Badakhchan, dans le nord de l'Afghanistan, et d'autres vers les provinces du Hérat et de Nimroz, et des agents étant également présents dans les zones montagneuses du Baloutchistan et infiltrés dans les grandes villes, dont Kaboul. Des agents d'EIIL-K se seraient rendus en République islamique d'Iran à la mi-2023.

49. EIIL-K s'est renforcé dans les régions du nord de l'Afghanistan, intensifiant le recrutement au sein des communautés tadjikes et ouzbèkes et stockant des armes et des explosifs dans des zones montagneuses reculées. Un État Membre considérait qu'EIIL-K prévoyait d'établir un contrôle territorial sur certaines régions de l'Afghanistan et de s'infiltrer dans les États voisins d'Asie centrale. Les routes conduisant vers le nord sont utilisées pour transférer des combattants d'EIIL-K vers la Fédération de Russie et l'Asie centrale.

50. Depuis mars 2024, la Fondation Al-Azaim d'EIIL-K diffuse sur Internet une publication spécialisée, intitulée « Sado-yi Khorasan », à l'intention des Tadjiks de souche vivant en Fédération de Russie et au Tadjikistan. La propagande s'est intensifiée par le biais d'autres organes d'EIIL (Daech) tels qu'Al-Naba. Un État Membre a noté que les récentes arrestations de membres d'EIIL-K ont mis en évidence l'utilisation de l'application de messagerie Zangi en raison des craintes concernant la compromission de Telegram. Les autres applications mentionnées sont TeleGuard et Element.

51. Un État Membre a indiqué que les dirigeants d'EIIL-K se sont employés à obtenir un soutien financier et ont reçu en 2023 environ 2,5 millions de dollars provenant de diverses sources et destinés à déstabiliser certains pays de la région, dont une partie pourrait avoir été utilisée aux fins de l'attentat du 22 mars 2024 perpétré au Crocus City Hall près de Moscou. La structure centrale d'EIIL (Daech) a revendiqué la responsabilité de cette attaque, en publiant sur Telegram le livre électronique intitulé *Moscow Attack: The Courage of Warriors*. Cet attentat, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne « Tuez-les partout où vous les trouvez », a conduit un certain nombre de pays européens à relever le niveau de la menace terroriste.

52. Selon deux États Membres, les dirigeants d'EIIL-K ont cherché à déstabiliser la situation en République islamique d'Iran en créant une « équipe opérations spéciales » chargée de mener des attaques contre les sanctuaires chiites, le clergé, les officiers de police et les citoyens étrangers en République islamique d'Iran en faisant appel à des ressortissants tadjiks et ouzbeks. Selon l'un d'eux, cette équipe compterait environ 300 personnes et opère principalement dans les provinces iraniennes limitrophes du Pakistan, du Turkménistan et de l'Iraq, et serait dirigée par Mustafa Rigi, un ancien membre de Jeïch el-Adl (non inscrit sur la Liste) d'origine baloutche iranienne.

53. Des États Membres ont noté que l'attentat revendiqué par EIIL (Daech) le 3 janvier 2024, dans la province de Kerman (dans le sud de la République islamique d'Iran), a révélé un mode opératoire caractéristique d'EIIL-K, notamment la planification détaillée et l'utilisation de combattants-suicide pour les attentats initiaux et les attentats ultérieurs visant les premiers intervenants. Un État Membre a indiqué

que l'un des deux combattants-suicide était un ressortissant tadjik qui avait suivi un entraînement dans la province de Badakhchan, et que l'autre était probablement un ressortissant afghan.

VI. Autres groupes terroristes opérant en Afghanistan

54. Bien que les Taliban continuent d'affirmer qu'il n'y a pas d'autres groupes terroristes étrangers en Afghanistan qu'EIIL-K, des États Membres ont signalé que plus de deux douzaines de groupes opèrent toujours dans le pays, jouissant d'une liberté de manœuvre sous les autorités de facto, sous le contrôle de la Direction générale du renseignement.

55. TTP est resté le groupe terroriste le plus important en Afghanistan, avec un effectif estimé entre 6 000 et 6 500 combattants. Un État Membre s'est dit préoccupé par le fait qu'une collaboration accrue entre TTP et Al-Qaida pourrait faire du premier une « menace extrarégionale ». Le soutien d'Al-Qaida à TTP inclut le partage de combattants afghans pour ses *tachkils* (dans ce contexte, effectif ou formation militaire) et ses camps d'entraînement en Afghanistan. La formation dispensée par AQSI a permis à TTP de modifier ses tactiques et de mener des attaques très médiatisées contre des cibles durcies. Un interlocuteur a relevé le rôle d'une personne liée à Sirajuddin Haqqani dans des transferts d'armes à TTP et dans l'organisation de la libération de prisonniers d'EIIL-K à condition qu'ils rejoignent TTP.

56. Un État Membre a expliqué comment les Taliban exercent une pression sur TTP par le biais du financement : ils fourniraient chaque mois 3,5 millions d'afghanis (50 500 dollars) au chef de TTP, Noor Wali Mehsud (QDi.427), tout en lui demandant d'obtenir des sources de revenus supplémentaires auprès de donateurs. Néanmoins, les autorités de facto craignent qu'une pression excessive ne pousse TTP à collaborer avec EIIL-K. Mehsud est considéré comme maintenant une ligne de communication secrète avec EIIL-K afin de garder toutes les options ouvertes.

57. TTP a intensifié ses attaques contre le Pakistan, dont le nombre est passé de 573 en 2021 à 715 en 2022 et à 1 210 en 2023, la tendance se poursuivant en 2024. La plus grande attaque de TTP s'est produite le 9 septembre 2023, lorsque plus de 1 000 de ses combattants ont lancé une attaque coordonnée contre deux postes militaires dans le nord-ouest du district de Chitral, au Pakistan, afin de prendre le contrôle du territoire. Les combattants de TTP auraient été aidés par des membres d'AQSI, dont le nombre s'élève à plusieurs centaines. Un État Membre a fourni des informations sur un commandant Taliban chargé de diriger les combattants afghans vers le Pakistan. Certains États Membres ont attribué à TTP la responsabilité de l'attentat du 26 mars 2024 contre des ressortissants chinois travaillant sur un projet de barrage hydroélectrique près de la ville de Besham dans le Khyber Pakhtunkhwa.

58. À la suite de l'attentat de Chitral, les autorités de facto ont imposé de nouvelles restrictions à TTP en novembre 2023, lui interdisant de porter des armes dans les villes. Toutefois, les autorités de facto peinent sous les pressions internes et externes liées à la présence et aux activités du groupe. Par conséquent, les autorisations relatives aux armes de TTP ont fait l'objet d'amendements et de changements constants.

59. Les États Membres réaffirment que les armes aux calibres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en particulier les dispositifs de vision nocturne, qui ont été procurées à TTP depuis la prise de contrôle par les Taliban, rendent plus meurtrières les attaques terroristes de TTP contre les postes frontaliers de l'armée pakistanaise.

60. La politique des Taliban concernant les relations avec TTP a changé à la mi-2023. La Direction générale du renseignement a facilité l'ouverture de trois nouvelles maisons d'hôtes à Kaboul pour les dirigeants de TTP et aurait délivré des laissez-passer à de hauts dirigeants du groupe pour leur permettre de se déplacer plus aisément et de bénéficier d'une immunité d'arrestation, ainsi que des permis de port d'armes. Les relations plus positives avec TTP visaient à garantir le maintien de l'alliance avec les Taliban et à dissuader les défections au profit d'EIL-K. Le 5 mars 2024, Noor Wali Mehsud a informé les médias qu'il avait récemment rencontré Hibatullah, ce qui a été immédiatement démenti par les Taliban.

61. Néanmoins, la gestion de TTP et des groupes apparentés constitue un défi pour les Taliban. Sirajuddin Haqqani semble avoir été mis à l'écart en tant que médiateur entre le Pakistan et TTP lorsque, en janvier 2024, le Gouverneur de Kandahar, le mollah Shirin (non inscrit sur la Liste), un fidèle d'Hibatullah, a conduit une délégation au Pakistan pour tenir des discussions.

62. Le statut du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan reste largement inchangé (voir [S/2024/92](#), par. 84). Plusieurs États Membres ont fait état d'une coopération entre l'ETIM/TIP et TTP, les camps d'entraînement de Kounar étant utilisés par les combattants de TTP. Un État Membre a signalé que l'ETIM/TIP aidait les autorités de facto à lutter contre les forces anti-Taliban et à collecter les impôts, et qu'il collaborait avec TTP et l'Armée de libération du Baloutchistan pour cibler les intérêts du Pakistan et de la Chine. Tout comme TTP, le MIO et JA, ETIM/TIP a continué d'utiliser le territoire afghan comme base pour mener des attaques contre des États voisins afin de déstabiliser les pays d'Asie centrale. Malgré les différences idéologiques, il a été fait état de liens entre ETIM/TIP et EIL-K au niveau organisationnel.

63. ETIM/TIP a renforcé le processus d'« implantation » en Afghanistan, en s'intégrant dans la société afghane et en s'engageant dans l'exploitation minière et d'autres activités afin de prendre pied de manière stable dans le pays. Le groupe produit de plus en plus de séquences audio et vidéo dans d'autres langues (kirghize et bahasa indonésien) incitant à la violence afin d'atteindre un public international plus large, et a exploité les récents attentats au Pakistan et en Fédération de Russie pour promouvoir l'idéologie fondamentaliste.

64. La situation du MIO, du Groupe du Jihad islamique (QDe.119), de la Khatiba Imam al-Bukhari (QDe.158) et de JA en Afghanistan reste inchangée (voir [S/2024/92](#), para. 83). JA aurait renforcé ses relations avec Jamaat-ul-Ahraar (QDe.152) et Jeïch el-Forsan.

VII. Application des sanctions

65. En application de la résolution [1988 \(2011\)](#), 135 personnes et cinq entités sont soumises aux sanctions obligatoires que sont le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes. À la fin du mois de mai 2024, l'Équipe de surveillance a confirmé qu'au moins 61 membres des Taliban visés par des sanctions étaient associés aux autorités de facto (voir annexe).

66. L'Équipe de surveillance, conformément à la résolution [2255 \(2015\)](#), procède actuellement à son examen annuel des inscriptions sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution [1988 \(2011\)](#). Dans son document de position de 2023 ([S/2023/467](#)), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) a chargé l'Équipe de surveillance d'entreprendre un examen approfondi de la liste, en donnant la priorité aux personnes qui n'ont pas d'identifiants ou qui

seraient décédées, et aux entités dont il a été signalé ou confirmé qu'elles ont cessé d'exister.

A. Interdiction de voyager

67. Aux termes des paragraphes 19 et 20 de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité, le Comité est autorisé à examiner les demandes de dérogation à l'interdiction de voyager imposée en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1 de ladite résolution. Tout voyage international d'une personne inscrite sur la liste doit être approuvé par le Comité, conformément à la résolution 2255 (2015) et aux directives régissant la conduite des travaux du Comité. D'avril 2023 à mai 2024, le Comité a approuvé 17 demandes émanant de sept États Membres concernant les voyages de membres des Taliban inscrits sur la liste. Ces voyages avaient pour objet des soins médicaux (5 demandes concernant quatre personnes), le hajj (1 demande), la participation à des réunions internationales (9 demandes) ou la participation à des consultations bilatérales (2 demandes).

68. Comme indiqué précédemment, le Comité a reçu des demandes de dérogation après l'accomplissement du voyage de la personne inscrite sur la liste ou pendant qu'il était effectué, ce qui a nécessité des procédures d'examen accélérées. Pour résoudre ces problèmes, le Comité a correspondu avec certains États Membres accueillant des membres des Taliban inscrits sur la liste, ainsi qu'avec tous les États Membres, afin de leur rappeler les exigences relatives à la présentation préalable des demandes de dérogation à l'interdiction de voyager.

69. De récentes demandes de dérogation ont soulevé la question de savoir si les voyages impliquant l'utilisation de fonds sur les instructions d'une personne inscrite sur la liste, par exemple pour un traitement médical, nécessitent également une demande de dérogation au gel des avoirs. Le formulaire de demande de dérogation à l'interdiction de voyager comprend une section permettant de présenter une demande combinée de dérogation au gel des avoirs, qui n'est souvent pas remplie par les États requérants.

B. Gel des avoirs

70. Le Comité n'a reçu aucune demande de dérogation au gel des avoirs émanant d'États Membres entre mai 2023 et mai 2024. L'Équipe de surveillance estime, comme indiqué ci-dessus, que certaines demandes de dérogation à l'interdiction de voyager auraient pu nécessiter des demandes parallèles de dérogation au gel des avoirs (par exemple, lorsque la personne inscrite sur la liste utilise des avoirs aux fins d'un traitement médical, qu'il s'agisse ou non de ses propres fonds).

71. De même, toute aide apportée par les États d'accueil à des personnes inscrites sur la liste, au-delà des frais de voyage de base, doit faire l'objet d'une dérogation au gel des avoirs. Le Comité souhaitera peut-être envisager de donner à l'Équipe de surveillance des instructions supplémentaires concernant la manière de mieux saisir les actifs mis à la disposition des Taliban.

C. Embargo sur les armes et questions connexes

72. Les Taliban contrôlent d'importants stocks d'armes et ont étendu ce contrôle à d'autres armes en circulation par l'intermédiaire de la Commission d'enregistrement des armes. Les Taliban ont pris des mesures pour améliorer l'entretien de leurs stocks existants et ont continué à acquérir de nouveaux équipements militaires et des

capacités de drones. Selon un État Membre, l'ETIM/TIP privilégie les véhicules aériens sans pilote (UAV) et les drones de combat, et aurait testé en vol des drones équipés de bombes.

73. Une délégation dirigée par le mollah Yaqub s'est rendue au salon de l'armement de l'Exposition et conférence internationale de défense maritime (DIMDEX) organisée à Doha en mars 2024, cherchant à obtenir des contrats pour des services de maintenance, des pièces détachées pour véhicules et des systèmes de défense aérienne qui permettraient aux Taliban de combattre les drones opérant dans l'espace aérien afghan. Tous les ministères talibans ont donc reçu pour instruction de réserver un pourcentage du budget qui leur est alloué à un fonds spécial destiné à l'achat de nouveaux systèmes d'armes. L'échec à obtenir de tels contrats a porté un coup aux ambitions des Taliban en matière de capacités militaires. La Commission chargée des armes de pointe discute de la production de drones améliorés.

74. Les Taliban cherchent des entrepreneurs privés pour assurer l'entretien des véhicules tout-terrain et des hélicoptères, mais les États Membres n'ont pas connaissance de paiements pour ce type d'équipement ou de services. Les discussions des Taliban avec des fournisseurs potentiels auraient pour but de préparer une éventuelle levée des sanctions. L'intérêt des Taliban pour des moyens aériens opérationnels reflète leur volonté de faire front à EIIL-K, car de nombreux commandants Taliban comprennent ce que la puissance aérienne peut accomplir contre une insurrection terrestre.

75. Trois opérations au moins ont été menées au cours desquelles les forces talibanes ont utilisé avec succès des hélicoptères de transport Mi-17, des hélicoptères d'attaque Mi-24 et des hélicoptères d'attaque légers MD-500. Les Taliban affirment disposer de 60 avions en service, contre 40 l'année dernière. Il est difficile d'obtenir des pièces détachées pour permettre à ces avions de rester opérationnels.

76. La Commission d'enregistrement des armes est à l'origine de tensions et d'un sentiment de méfiance, en particulier dans le nord de l'Afghanistan, car elle est considérée comme un instrument de consolidation du pouvoir à Kandahar. Les directives données sont que les armes lourdes saisies doivent être expédiées à Kandahar. Selon les évaluations des Taliban eux-mêmes, environ la moitié des armes qu'ils estimaient être en possession des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes en août 2021 n'ont toujours pas été comptabilisées. Toutefois, le nombre réel d'armes détenues par les Forces à l'heure actuelle est inconnu et probablement beaucoup plus élevé. La dynamique de la Commission représente un jeu de pouvoir entre les dirigeants religieux et Hibatullah, qui a été décrit comme créant un dangereux précédent en retirant les armes et la légitimité aux bases de pouvoir établies, y compris le Réseau Haqqani.

77. Outre les craintes que les Taliban procurent des armes à TTP (voir par. 59 ci-dessus), un État Membre a signalé qu'ils ont fourni aux combattants de JA à la frontière avec le Tadjikistan de nouveaux véhicules militaires, armes et autres équipements, dans le contexte d'un renforcement militaire progressif de part et d'autre de la frontière. Les combattants tadjiks basés dans la province septentrionale du Badakhshan possèdent des armes et des véhicules américains et de l'OTAN.

78. Les ventes d'armes légères et de petit calibre sur les nombreux marchés aux armes en Afghanistan sont restées localisées dans le sud, où les terroristes peuvent les acheter sans restriction. Les autorités ont intercepté une importante cargaison d'armes légères et de petit calibre en provenance d'Afghanistan et à destination de l'Amérique du Sud, destinée aux narcotrafiquants.

VIII. Recommandations

79. L'Équipe de surveillance recommande que, lorsqu'ils demandent une dérogation à des mesures de sanctions, les États Membres soient encouragés à joindre une copie du passeport, une photographie, des données d'information financière ou tout autre document pertinent, dans la mesure du possible, afin de permettre de modifier en conséquence les inscriptions sur la liste. Les variantes des noms inscrits sur la liste, et leur translittération, sur les nouveaux documents de voyage créent des difficultés pour les États Membres s'agissant de faire respecter l'interdiction de voyager.

80. L'Équipe de surveillance recommande à la présidence d'écrire aux États Membres pour préciser que lorsqu'une demande de dérogation à l'interdiction de voyager est présentée au motif d'un traitement médical ou d'autres raisons de santé qui entraînent des frais pour la personne inscrite sur la liste, les mesures de sanctions doivent être pleinement respectées et, le cas échéant, une demande de dérogation au gel des avoirs doit être présentée en même temps que la demande de dérogation à l'interdiction de voyager. Les États Membres concernés sont invités à prendre contact avec le Comité ou avec l'Équipe de surveillance avant la présentation de ces demandes afin de discuter de la procédure.

81. L'Équipe de surveillance est prête à soutenir la proposition du Comité de convoquer une réunion spéciale avec les États Membres désireux de mieux comprendre le processus de dérogation à l'interdiction de voyager, qui pourrait utilement prendre la forme d'un atelier. Les États Membres sont invités à porter à l'attention du Comité toute recommandation qui pourrait renforcer la mise en œuvre des mesures de sanction et améliorer la coopération entre le Comité et les États Membres.

82. L'Équipe de surveillance recommande au Comité de l'autoriser à donner suite aux demandes émanant d'États Membres d'Asie centrale concernant les procédures et les questions relatives au régime de sanctions, sous réserve de la disponibilité des fonds. Elle apprécierait le soutien du Comité pour ce qui est de demander l'assistance et le soutien de l'ONUSC dans de telles initiatives.

IX. Activités de l'Équipe de surveillance

A. Base de données factuelles et coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile

83. L'Équipe de surveillance a beaucoup voyagé pour préparer le présent rapport au cours du second semestre 2023. En raison de contraintes financières exceptionnelles, elle n'a pas été en mesure de voyager en 2024 autant qu'elle l'aurait normalement fait. Elle a atténué ce problème en tirant le meilleur parti des réunions régionales, en rassemblant les autorités chargées de la sécurité et du renseignement d'un grand nombre d'États Membres. Elle s'est notamment rendue dans de nombreux pays voisins de l'Afghanistan, ceux qui dialoguent directement avec les Taliban et ceux qui ont conservé une certaine présence diplomatique à Kaboul. Certaines délégations d'États Membres lui ont rendu visite à New York, et d'autres ont été consultées lors de visioconférences.

84. L'Équipe de surveillance a également adressé aux États Membres davantage de demandes d'information écrites que d'habitude. Les États Membres qui ont répondu l'ont fait avec générosité et rapidité, fournissant une base d'information solide, diversifiée et équilibrée pour le présent rapport. Les contributions d'un grand nombre d'États Membres ont montré une cohérence d'analyse frappante.

85. Comme elle en a informé le Comité, l'Équipe de surveillance ne s'est pas rendue en Afghanistan au cours de la période couverte par le présent rapport et garde l'ambition de le faire lorsque les circonstances le permettront. Elle continue de collaborer avec des organisations internationales et régionales pour compléter ses activités, notamment avec l'ONUSC, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les bureaux de l'Union européenne et le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants. L'Équipe de surveillance se félicite de l'excellente coopération établie avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'ONUSC. Elle a par ailleurs engagé un dialogue avec des universitaires, des groupes de réflexion et des représentants de la société civile, tant afghane qu'internationale, au sujet des Taliban et des affaires afghanes.

86. L'Équipe de surveillance note qu'il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre de combattants se réclamant de groupes affiliés à Al-Qaida et à EIIL (Daech), en particulier dans les zones de conflit. Des combattants peuvent être partisans de plus d'un groupe. Les chiffres communiqués dans le présent rapport sont le résultat soit de consensus soit d'une série d'estimations effectuées par les États Membres y ayant contribué, avec une marge d'erreur potentielle. Dans la mesure du possible, l'Équipe de surveillance a cherché à faire la distinction entre les combattants et les membres de leur famille ou d'autres partisans.

B. Contribution au débat public

87. L'Équipe de surveillance attend avec intérêt de recevoir les observations sur l'analyse et les propositions figurant dans le présent rapport, qui peuvent lui être envoyées à l'adresse électronique suivante : 1988mt@un.org.

Annexe

Membres de l'administration de facto faisant l'objet de sanctions imposées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Selon l'évaluation effectuée par l'Équipe de surveillance en avril 2023, 58 membres du « gouvernement intérimaire » annoncé par les Taliban étaient également inscrits sur la liste en vertu du régime de sanctions établi par la résolution 1988 (2011) (voir le quatorzième rapport de l'Équipe de surveillance – S/2023/370). Ce nombre s'établit aujourd'hui à 61. Au moment de l'établissement du présent rapport, parmi les 61 personnes identifiées inscrites sur la liste, 35 occupent des postes ministériels¹, dont le Premier Ministre et ses trois adjoints. Parmi les autres, 14 sont des « ministres en exercice » et 7 ont des rôles qui combinent activité professionnelle et activité de conseil. Au total, 135 personnes et cinq entités sont inscrites sur la liste relative aux sanctions tenue par le Comité 1988. Au total, le décès de 31 personnes inscrites sur cette liste serait présumé ou confirmé ; dans 14 cas, le décès n'a pas encore été pris en compte dans la liste². En mai 2024, il est probable que 74 personnes inscrites sur cette liste (dont trois « réconciliées ») sont en vie.

Deux personnes inscrites sur la liste s'étaient auparavant réconciliées avec la République islamique d'Afghanistan avant de rejoindre les Taliban après leur retour au pouvoir ; trois personnes réconciliées inscrites sur la liste ne se sont pas ralliées aux Taliban et ne figurent donc pas dans la liste des personnes ci-après :

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

Numéro	Poste/rôle	Nom	Ethnie	Numéro de référence permanent
1.	Premier Ministre	Mohammad Hassan Akhund	Pachtoune	TAi.002
2.	Premier Vice-Premier Ministre (Économie)	Abdul Ghani Baradar Abdul Ahmad Turk	Pachtoune	TAi.024
3.	Vice-Premier Ministre (Administration)	Abdul Salam Hanafi Ali Mardan Qul	Ouzbek	TAi.027
4.	Vice-Premier Ministre (Affaires politiques)	Abdul Kabir Mohammad Jan	Pachtoune	TAi.003
5.	Premier Vice-Ministre de la défense	Fazl Mohammad Mazloom	Pachtoune	TAi.023
6.	Directeur général du renseignement (Direction générale du renseignement)	Abdul-Haq Wassiq	Pachtoune	TAi.082

¹ La définition de « niveau ministériel » inclut le Premier Ministre et ses trois adjoints chargés des affaires administratives, politiques et économiques, les 24 « ministres par intérim » et leurs adjoints, et les 18 « ministres d'État » ou « directeurs généraux indépendants » et leurs adjoints, qui dirigent le service de renseignement, la Banque centrale, la Société du Croissant-Rouge ou la compagnie nationale des chemins de fer et de l'électricité, et qui participent aux réunions ministérielles.

² Entrées TAi.004, TAi.006, TAi.011, TAi.015, TAi.016, TAi.021, TAi.022, TAi.025, TAi.040, TAi.051, TAi.057 (serait décédé début juillet 2023), TAi.063, TAi.069, TAi.075, TAi.078, TAi.083, TAi.096, TAi.097, TAi.099, TAi.100, TAi.106, TAi.107, TAi.108, TAi.111, TAi.136, TAi.146, TAi.159, TAi.164, TAi.168, TAi.171 et TAi.174.

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

<i>Numéro</i>	<i>Poste/rôle</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
7.	Ministre par intérim du Hadj et des affaires religieuses	Noor Mohammad Saqib	Pachtoune	TAi.110
8.	Vice-Ministre du hajj et des affaires religieuses (Administration et finances)	Arifullah Arif	Pachtoune	TAi.030
9.	Ministre par intérim de l'information et de la culture	Khairullah Khairkhwah	Pachtoune	TAi.093
10.	Vice-Ministre de l'information et de la culture (Culture et art)	Saduddin Sayyed	Pachtoune	TAi.087
11.	Ministre par intérim chargé du retour des réfugiés	Khalil Ahmed Haqqani	Pachtoune	TAi.150
12.	Ministre par intérim des frontières et des affaires tribales	Nurullah Nuri	Pachtoune	TAi.089
13.	Ministre par intérim de l'aviation civile et des transports	Hamidullah Akhund Sher Mohammad	Pachtoune	TAi.118
14.	Ministre par intérim de l'économie	Din Mohammad Hanif	Tadjik	TAi.043
15.	Ministre par intérim des affaires étrangères	Amir Khan Motaqi	Pachtoune	TAi.026
16.	Premier Vice-Ministre des affaires étrangères	Sher Mohammad Abbas Stanekzai Padshah Khan	Pachtoune	TAi.067
17.	Ministre par intérim de l'intérieur	Sirajuddin Jallaloudine Haqqani	Pachtoune	TAi.144
18.	Ministre par intérim des mines et du pétrole	Shahabuddin Delawar	Pachtoune	TAi.113
19.	Ministre par intérim des travaux publics	Mollah Muhammad Isa Sani, inscrit sur la Liste sous le nom de Mullah Mohammad Essa Akhund – auparavant Vice-Ministre de l'énergie et de l'eau)	Pachtoune	TAi.060
20.	Ministre d'État par intérim chargé de la gestion des catastrophes	Abbas Akhund	Pachtoune	TAi.066
21.	Vice-Ministre d'État chargé de la gestion des catastrophes (affaires financières et administratives)	Mawlawi Abd al-Rahman Zahed	Pachtoune	TAi.033
22.	Ministre par intérim des communications et des technologies de l'information	Najibullah Haqqani Hidayatullah	Pachtoune	TAi.071

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

<i>Numéro</i>	<i>Poste/rôle</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
23.	Ministre par intérim du développement urbain et du logement	Hamdullah Nomani	Pachtoune	TAi.044
24.	Ministre par intérim de l'eau et de l'énergie	Abdul Latif Mansur	Pachtoune	TAi.007
25.	Gouverneur de la Banque centrale d'Afghanistan (Da Afghanistan Bank)	Mollah Hedayatullah Badri (Hidayatullah Badri), inscrit sur la Liste sous le nom de Gul Agha Ishakzai	Pachtoune	TAi.147
26.	Premier Gouverneur adjoint de la Banque centrale d'Afghanistan	Hajji Ahmad Zia Agha, également connu sous le nom de Noor Ahmad Agha	Pachtoune	TAi.156
27.	Vice-Ministre des finances	Abdul Qadir Haqqani inscrit sur la Liste sous le nom de Abdul Qadeer Basir Abdul Baseer	Pachtoune	TAi.128
28.	Auditeur général par intérim	Ezatullah Haqqani Khan Sayyid	Pachtoune	TAi.064
29.	Directeur chargé de la passation des marchés nationaux à l'Office des affaires administratives	Abdul Wali Seddiqi	Pachtoune	TAi.133
30.	Vice-Ministre chargé des questions relatives aux martyrs et aux personnes handicapées	Abdul Razaq Akhund Lala Akhund	Pachtoune	TAi.053
31.	Vice-Ministre (affaires militaires) du Ministère de la Propagation de la vertu et de la prévention du vice	Said Ahmed Shahid Khel	Pachtoune	TAi.028
32.	Vice-Ministre du travail et des affaires sociales	Mohammad Zahid	Pachtoune	TAi.127
33.	Vice-Ministre de l'industrie et du commerce	Qudratullah Jamal	Pachtoune	TAi.047
34.	Vice-Ministre des frontières et des affaires tribales	Ahmad Taha Khalid Abdul Qadir	Pachtoune	TAi.105
35.	Vice-président du Croissant-Rouge afghan	Nooruddin Turabi Muhammad Qasim	Pachtoune	TAi.058

Postes administratifs non ministériels

<i>Numéro</i>	<i>Poste/rôle</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
36.	Conseiller de l'émir Hibatullah pour les affaires financières	Jan Mohammad Madani Ikram	Pachtoune	TAi.119
37.	Conseiller principal au Ministère de l'éducation	Sayyed Ghiassouddine Agha	Ouzbek	TAi.072
38.	Commandant adjoint du corps d'armée du Helmand	Abdul Samad Achekzai	Pachtoune	TAi.160
39.	Maire adjoint de Kaboul	Sayed Esmatullah Asem Abdul Quddus	Pachtoune	TAi.080
40.	Directeur de l'Office des affaires administratives	Mohammed Eshaq Akhunzada	Pachtoune	TAi.101
41.	Directeur général de l'exécution et du contrôle des ordonnances et décrets (anciennement Bureau du procureur général)	Shamsuddin, également connu sous le nom de Shamsuddin Shari'ati	Tadjik	TAi.103
42.	Directeur au sein du Ministère de la défense, sous l'autorité du Vice-Ministre chargé de la technologie et de la logistique	Abdul Jabbar Omari	Pachtoune	TAi.088
43.	Responsable de l'éducation et de la culture au sein de l'Armée talibane	Mawlawi Abdul Rahman Agha	Pachtoune	TAi.114
44.	Responsable de la Commission d'examen de l'enseignement supérieur	Abdul Baqi Haqqani inscrit sous le nom de Abdul Baqi Basir Awal Shah [anciennement Ministre par intérim de l'enseignement supérieur de septembre 2021 à octobre 2022, conseiller financier du Réseau Haqqani (TAe.012)]	Pachtoune	TAi.038
45.	Responsable des enquêtes internes au Ministère de l'enseignement supérieur	Fazlullah Rabi inscrit sous le nom de Fazl Rabi	Pachtoune	TAi.157
46.	Responsable de l'information auprès du Ministère de l'intérieur	Rahmatullah Kakazada	Pachtoune	TAi.137
47.	Directeur du perfectionnement professionnel au Ministère de l'éducation	Mohammad Ibrahim Omari, également connu sous le nom de Ibrahim Haqqani (oncle de Sirajuddin Haqqani)	Pachtoune	TAi.042
48.	Conseiller spécial au Ministère de l'intérieur et responsable des combattants-suicide	Yahya Haqqani	Pachtoune	TAi.169
49.	Professeur d'études islamiques à l'université de Kaboul	Mawlawi Abdul Quddus Mazhari	Tadjik	TAi.135

Postes administratifs non ministériels

<i>Numéro</i>	<i>Poste/rôle</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
50.	Chef provincial de police de la Province de Kaboul	Mullah Wali Jan Hamza, inscrit sur la Liste sous le nom de Walijan	Pachtoune	TAi.095
51.	Gouverneur de Nangarhar	Haji Gul Muhammad, inscrit sur la Liste sous le nom de Mohammad Naim Barich Khudaidad	Pachtoune	TAi.013
52.	Gouverneur de la province de Logar	Zia ar-Rahman Madani	Tadjik	TAi.102
53.	Troisième secrétaire de l'Ambassade d'Afghanistan à Téhéran (République islamique d'Iran)	Mohammad Aleem Noorani	Pachtoune	TAi.138
54.	Directeur adjoint de l'Institut de formation professionnelle de Kaboul	Nik Mohammad Dost Mohammad	Pachtoune	TAi.019

Rôles consultatifs auprès de l'administration de facto

<i>Numéro</i>	<i>Poste/rôle</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
55.	Conseiller du Réseau Haqqani (TAe.012)	Muhammad Taher Anwari	Pachtoune	TAi.005
56.	Conseiller principal du Ministre de l'intérieur Sirajuddin Haqqani (TAi.144)	Shams ur-Rahman Abdul Zahir	Pachtoune	TAi.008
57.	Conseiller du Ministre chargé du retour des réfugiés, Khalil Ahmed Haqqani (TAi.150)	Mohammad Moslim Haqqani Muhammadi Gul	Pachtoune	TAi.073
58.	Fonctionnaire de la direction des frontières et des affaires tribales de la province de Kandahar, conseiller du gouverneur Taliban de Kandahar	Mohammad Rasul Ayyub	Pachtoune	TAi.104
59.	Homme d'affaires (stupéfiants)	Abdul Habib Alizai, également connu sous le nom de Agha Jan Alizai	Pachtoune	TAi.148
60.	Homme d'affaires (finances)	Faizullah Khan Noorzai	Pachtoune	TAi.153
61.	Logistique et sous-traitance pour le gouverneur Taliban de Kandahar	Malik Noorzai	Pachtoune	TAi.154